

Coopération agricole de production

Volatilité des prix agricoles, nécessité d'innover en mutualisant les risques, volonté de mieux organiser le temps de travail, recherche de flexibilité, ... : la coopération agricole de production, c'est-à-dire la mutualisation par les agriculteurs de tout ou partie de leurs stratégies de production (sous des formes juridiques variées) rencontre aujourd'hui un contexte qui lui est à l'évidence favorable. Cette coopération mérite d'être ré-identifiée dans les débats actuels, retravaillée par la coopération agricole et revalorisée auprès des pouvoirs publics et des agriculteurs.

■ De quoi parle-t-on ?

Pour exercer son activité, l'agriculteur participe à deux, trois voire quatre collectifs de travail différents : une Cuma, un groupe « assolement en commun », un groupement d'employeurs, une SARL ou un GIE pour commercialiser, un groupement d'achats, ... De nouvelles formes d'exploitation agricole apparaissent subrepticement où quatre, huit ou dix agriculteurs conduisent ensemble une partie de leurs activités. Les agriculteurs en Cuma sont souvent impliqués dans ces systèmes de coopération à géométrie variable assez élaborés, mais adoptent vite d'autres statuts que le statut Cuma, plus adaptés, en cherchant autant que possible à préserver un fonctionnement coopératif (engagement, entraide, ..).

- Dans le Lot¹, plus de 30 exploitations (bovins-lait principalement) délèguent à une Cuma, en plus des matériels habituels, la distribution de l'alimentation : une dessileuse-automotrice, conduite par un salarié partagé, passe tous les jours d'une exploitation à l'autre pour distribuer l'alimentation aux animaux. En plus du matériel, c'est bien l'organisation quotidienne du travail de l'exploitation qui est ici partagée, et qui permet de gagner du temps (1 heure / jour environ), une sécurité en cas d'accident ou de maladie, et de mieux gérer l'alimentation.
- Dans les Vosges², deux Cuma fusionnent leur activité « ensilage », ce qui permet d'investir dans une ensileuse 6 rangs... et de remplir un silo en une journée au lieu d'une semaine auparavant ! La confiance gagne du terrain. La pulvérisation à plusieurs se met en place. Au fil des campagnes, le groupe évolue, s'organise, les membres se connaissent davantage. L'idée de cultiver tout ensemble fait son chemin. « *on trouvait débile de tracter champ par champ, de gérer des fonds de bidon, de perdre du temps pour des fins de bennes, des trajets* ». Entre l'échange de parcelles (qui ne présente pas de grande avancée sur l'organisation) et le Gaec total (qui soulevait la question de la mutualisation des élevages), une partie des adhérents choisit la Société en Participation (SEP) pour un assolement en commun. Sans oublier pour autant leurs autres collègues, car peu de matériels sont limités aux seuls membres de la SEP. Comme dans une course, on retrouve une échappée et un peloton... qui s'allonge.



¹ « Gagner 1 heure par jour sur la distribution », Entraïd, Juin 2011

² « 560 hectares en indépendance-association », Entraïd, Avril 2011 – Spécial Lorraine

- Dans la Somme³, une Cuma a été créée en 1992 avec 9 agriculteurs. « Très vite, nous avons envisagé de mettre l'ensemble des surfaces en commun. Il était plus facile en effet de cultiver les pommes de terre sur une seule parcelle commune que 0,5 ou 2 ha chez chacun ». Les adhérents de la Cuma se réunissent tous les lundis matin pour le planning. Les responsables missionnés pour assurer le suivi technique de chacune des cultures présentent alors les interventions culturales à prévoir dans la semaine. Et en parallèle de l'assolement en commun, la mutualisation des moyens de production s'est également organisée pour la production laitière (société civile laitière), le stockage de pommes de terre (sarl), les commandes groupées d'intrants (gie), la gestion de la main d'œuvre (groupement d'employeurs).
- En Loire Atlantique⁴, 120 fermes utilisent un atelier de découpe en Cuma (veau bœuf, agneau, porc, volailles). Chacun reste responsable de sa commercialisation, soit en vente directe, soit en vente collective pour une dizaine d'agriculteurs (au travers d'une SARL). Une organisation solide permet à chaque agriculteur de développer – paradoxalement - son activité individuelle sur les circuits courts en la partageant ! « Ces collectifs en circuits courts sont un lieu d'innovation pour la coopération agricole. Ils s'appuient, en effet, sur une délicate articulation entre mise en place d'un outil, construction d'un collectif, préservation des stratégies individuelles et inscription dans un projet de territoire ».

De nouvelles organisations collectives émergent, où des pans entiers de l'activité de production des exploitations d'un territoire s'interpénètrent sans forcément fusionner. Ce phénomène est-il marginal ou annonciateur de nouveaux modèles de développement agricole ? En tout état de cause, il



réinterroge la façon de concevoir la performance de l'exploitation agricole. En effet, la performance n'est plus assurée par la seule optimisation de son organisation et de ses investissements. Mais elle est déterminée par la capacité de l'exploitation à tisser des alliances avec d'autres exploitations, avec d'autres collectifs de travail, avec des intervenants extérieurs ...etc.. L'objectif est évidemment de réduire les coûts, mais surtout de se ménager des marges de manœuvre, vitales, dans un environnement définitivement incertain.

La cellule prospective de CER France a décrit cette évolution dans le concept d'*exploitation agricole flexible*⁵. L'exploitation agricole classique qui reposait sur un triptyque « terre, travail, capital » se mue en une exploitation agricole qui combine à la fois un projet technique, un projet d'entreprise et un projet patrimonial. Et cette combinaison peut prendre des formes très différentes d'une exploitation à l'autre, et déboucher sur des logiques de proximité très diverses, internes ou externes au monde agricole.

³ « L'assolement en commun », Entraid, Avril 2011 – Hors Série « Ecrêter les pointes de travail »

⁴ « des collectifs de producteurs qui interpellent », Séverine Saleilles – Marie Poisson, Terroir Rhône Alpes, Janvier 2011

⁵ « L'exploitation agricole flexible », CER France – les cahiers, 2007

Dans cette perspective, nous définissons la *coopération agricole de production* comme la mutualisation par des agriculteurs de tout ou partie de leurs stratégies de production (au travers du matériel, de la main d'œuvre, du foncier, des intrants, des bâtiments, ...), afin de maîtriser le développement et d'améliorer la compétitivité de leur exploitation. Prolongement de l'exploitation agricole, cette coopération de proximité peut aller jusqu'à la mutualisation d'ateliers (y compris de transformation). Elle prend des formes juridiques variées et cherche à respecter et garantir des pratiques coopératives et de solidarités locales.

La *coopération agricole de production* ainsi définie fait écho à la coopération de production qui s'est développée dans d'autres secteurs d'activité comme le bâtiment ou l'imprimerie et qui s'est organisée autour du statut SCOP (société coopérative et participative). Elle met au centre les producteurs et réinterroge la question de la propriété privée des moyens de production⁶.

De notre point de vue, la *coopération agricole de production* est une voie d'avenir pour le développement agricole. Elle mérite d'être ré-identifiée dans les débats actuels, retravaillée par la coopération agricole et revalorisée auprès des pouvoirs publics et des agriculteurs.

■ Quels sont les enjeux ?

Dans un contexte d'incertitudes, trouver des marges de manœuvre - Le contexte actuel conduit les agriculteurs à rechercher des marges de manœuvre nouvelle pour consolider leur exploitation, en particulier dans la délégation de travaux et la mutualisation de nouveaux moyens :

- La volatilité des prix agricoles renforce la nécessité de connaître et maîtriser davantage encore ses coûts de production ;
- Les gains de productivité dans certaines exploitations restent possibles ; des écarts significatifs persistent d'une ferme à l'autre ;
- Le temps de travail devient un élément décisionnel essentiel ; les délégations de travaux et les organisations collectives constituent dorénavant une composante importante des stratégies d'exploitation ;
- L'évolution de l'activité des exploitations agricoles (biens alimentaires, production d'énergie, gestion de l'environnement, ...) et des facteurs de production (matériels, main d'œuvre, foncier, ...) rendent nécessaire l'innovation, et donc la mutualisation des risques.
- L'instabilité de l'environnement économique appelle une flexibilité plus grande des exploitations, et par conséquent une réduction draconienne des charges fixes, et des alliances avec les exploitations voisines, les coopératives du territoire, ...



Des exploitations agricoles compétitives en réseau. Les exploitations agricoles ne peuvent plus se concevoir selon des modèles uniques et standardisés. Chaque exploitation doit aujourd'hui trouver son équilibre dans une organisation rigoureuse, qui ne fige pas toute évolution ultérieure, et qui donc s'appuie sur des alliances objectives avec d'autres partenaires (collectifs de travail, coopératives, acteurs du territoire, ...). L'exploitation agricole demain ne sera-t-elle pas une exploitation en réseau ?

⁶ « Les coopératives de production », D Demoustier, La Découverte, 1984

Un nouveau coopératif. A l'évidence, une coopérative polyvalente interrégionale, une cave coopérative, un groupe coopératif international ou une Cuma renvoient à des réalités différentes, à des pratiques coopératives forcément différentes. Où sont les gains de compétitivité pour les exploitations ? Dans la structuration des filières, certes. Mais aussi dans l'achat et le travail en commun, dans la mutualisation de salariés agricoles ou des assolements, dans des investissements partagés pour travailler le sol ou gérer les effluents autrement. Ainsi nommée par distinction d'avec les coopératives d'approvisionnement, de collecte ou de transformation, la coopération de production entre agriculteurs voisins est un atout coopératif sur lequel il faut savoir miser.

■ Quels sont les questions posées ?

Au travers de l'organisation d'un cycle de trois journées d'étude, la FNCuma cherchera à répondre aux questions suivantes :

- Comment définir aujourd'hui la coopération agricole de production ?
- Quels sont les éléments de contexte qui influenceront demain la coopération agricole de production (politiques publiques, démographie agricole, évolution des marchés agricoles, évolution des stratégies d'entreprises, ...) ?
- Comment approcher les plus-values économiques, sociales et/ou environnementales de la coopération agricole de production ?
- Quelles sont les préconisations à formuler pour développer la coopération agricole de production, en direction des pouvoirs publics (réglementation, fiscalité, financement...) comme des organisations agricoles (conseils, compétences ...) ?

3 journées d'étude sur la coopération agricole de production

Volatilité des prix agricoles, nécessité d'innover en mutualisant les risques, volonté de mieux organiser le temps de travail, recherche de flexibilité, ... : la coopération agricole de production, c'est-à-dire la mutualisation par les agriculteurs de tout ou partie de leurs stratégies de production (sous des formes juridiques variées) rencontre aujourd'hui un contexte qui lui est à l'évidence favorable. Cette coopération mérite d'être ré-identifiée dans les débats actuels, retravaillée par la coopération agricole et revalorisée auprès des pouvoirs publics et des agriculteurs. Aussi, **la FNCuma vous invite à participer à un cycle de 3 journées d'étude** pour remettre en débat les questions de coopération de proximité en agriculture.

Jeudi 26 Avril 2012, de 10h00 à 16h30 – Paris (47 rue de la Roquette, 75011)

Vers une coopération agricole de production ?

- Coopération agricole de production : de quoi parle-t-on, et pourquoi aujourd'hui ?
- Agriculture de groupe et groupes de développement agricole : intérêts et limites des formes actuelles
- Les racines historiques de la coopération agricole de production (avec Serge CORDELLIER)

Mardi 12 Juin 2012, de 10h00 à 16h30 – Paris (47 rue de la Roquette, 75011)

Comment articuler l'exploitation agricole à une coopération agricole de production ?

- Penser l'exploitation agricole de demain dans un collectif
- Influence du collectif sur l'évolution des pratiques agricoles

Mardi 4 Septembre 2012, de 10h00 à 16h30 – Paris (43 rue Sedaine, 75011)

Le territoire, nouveau champ de la coopération agricole de production ?

- Scop agricole : l'agriculteur, entrepreneur et salarié.
- Les nouvelles formes coopératives en agriculture

- ✓ *PARTENAIRES : ces travaux seront conduits avec les collaborations notamment de Coop de France, CER France, Gaec et Sociétés, Trame, l'INRA, la Confédération Générale des Sociétés coopératives et participatives.*
- ✓ *A NOTER : ces journées d'étude donneront lieu à un colloque sur la coopération agricole de production, le **mardi 4 décembre 2012** à Paris.*
- ✓ *Participation libre et gratuite, sur inscription*
- ✓ *Renseignements : FNCUMA - Sabine COCHET
tel 01 44 17 58 00 - sabine.cochet@cuma.fr*



COOPERATION AGRICOLE DE PRODUCTION - Journée d'étude -

Jeudi 26 Avril 2012 de 10h00 à 16h30

ASSOCIATION ANIZAN ROQUETTE
(47 rue de la Roquette – 75011 PARIS)

BULLETIN DE PARTICIPATION

NOM : **PRENOM** :


ORGANISME :

MAIL :@.....

- Participera*
- Ne participera*

- Déjeunera*
- Ne déjeunera pas*

➔ **PARTICIPATION A CONFIRMER AVANT LE 19/04/2012**


<p>Sabine COCHET FNCUMA 43 rue Sedaine – CS 91115 75538 PARIS CEDEX 11</p> <p>☎ 01.44.17.57.88 - 📠 01.44.17.58.01 Mail : sabine.cochet@cuma.fr</p>